

LE SOLAIRE

INVESTISSEMENT EN PROPRE



Installation IEL - St Paul Mont Penit (85)



BÂTIMENT SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE

«CLÉS EN MAIN» - 100 À 500 kWc

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

- Bâtiment type ou sur-mesure
- Toiture Bac Acier anti-dérapant avec régulateur de condensation
- Onduleurs haut rendement 98 %
- Modules garantis 25 ans

GRÂCE À SA TOITURE SOLAIRE,
VOTRE BÂTIMENT EST SOURCE
DE REVENUS DURABLES

PRESTATION CLÉ EN MAIN

- SUIVI ADMINISTRATIF COMPLET
- CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE
- CONTRÔLE CONSUEL ET MISE EN SERVICE
- CONTRAT DE MAINTENANCE*
- TELESURVEILLANCE*
- NETTOYAGE*

* en option

POUR TOUT RENSEIGNEMENT, CONTACTER :

Agence IEL Etudes & Installations - 02 40 74 40 28 - contact@iel-energie.com
ZA de la Nivardière - 16 rue de l'Artisanat 44860 PONT-SAINT-MARTIN

Siège IEL - 02 30 96 02 21 - www.iel-energie.com
41, ter Boulevard Carnot 22000 SAINT-BRIEUC



LE SOLAIRE

AVEC TIERS INVESTISSEUR



BÂTIMENT CLÉS EN MAINS DÈS 560 M²

UNE ALTERNATIVE AU FINANCEMENT DE VOTRE BÂTIMENT NEUF

LES CARACTÉRISTIQUES

- Longueur : 40 m à 84 m
- Largeur : 14 m à 26 m
- Hauteur sous panne sablière : 4 m
- Pente : 26 %
- Zone de vent max : 3

QUI FAIT QUOI ?

LE PROPRIÉTAIRE

- Participation aux frais de dossier et de travaux selon l'étude de votre projet (localisation, distance au réseau électrique...)
- Réalisation du terrassement et de la tranchée avec fourreaux entre les onduleurs et le point de livraison

CONDITIONS DE LOCATION

- Le bailleur est propriétaire du bâtiment dès le 1er jour
- Bail emphytéotique sur la toiture de 30 ans maximum

LES PRÉ-REQUIS

- Avoir un projet à moins de 100 m d'un transformateur
- Implantation plein sud en priorité
- Etre propriétaire de la parcelle concernée
- Ensoleillement local
- Pas de garanties bancaires sur la parcelle

L'INVESTISSEUR

- Réalisation du PC au nom du propriétaire
- Prise en charge de tous les frais de dossiers (géomètre, bail, raccordement au réseau)
- Prise en charge des frais de charpente, des plots béton et de la couverture en bac acier
- Construction de la centrale photovoltaïque clé en main
- Exploitation et maintenance de la centrale (surveillance, entretien annuel, dépannage...)

- Loyer versé au bailleur égal à 10 % du CA / an à compter de la 21ème année du bail
- Cession de la centrale en fin de bail